

**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la salle 203, au sous-sol de l'école St-Cœur-de-Marie, 711, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le 26 juin 2018, à compter de 19 h 00.

**PRÉSENCES**

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Mélissa Bernier
M. Denis Cardinal	Mme Lucie Charbonneau
Mme Ginette Côté	M. Marc Gauthier
M. Bernard Girard	M. Serge Desbiens
Mme Sylvie Dufour	M. Claude Lavoie
Mme Marie-France Tremblay	M. Normand Tremblay

M. Alain Ouellet, directeur général  
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières  
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines  
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale

**ABSENCE**

Mme Gladys Tremblay

**1. Ouverture de la réunion**

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de la rencontre, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux personnes dans le public et explique le déroulement de la rencontre, il est alors 19 h 01.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

C-17-122

Il est proposé par Mme Lucie Charbonneau et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 3.1 Résiliation d'engagement d'un employé
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

### 3. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

#### 3.1 Résiliation d'engagement d'un employé

M. Karl Duguay, directeur du service des ressources humaines, fait la lecture de la recommandation qui est à l'effet de résilier l'engagement de la personne salariée portant le numéro de dossier NR-17-18-002.

C-17-123 M. Bernard Girard propose et il est résolu à l'unanimité de poursuivre la rencontre à huis clos. Il est alors 19 h 03.

C-17-124 M. Marc Gauthier propose le retour en séance publique, il est alors 20 h 03.

Mme Ginette Côté, présidente, mentionne que les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires permettant une prise de décision. Elle invite les personnes présentes à prendre la parole. Le président du syndicat, ainsi que la personne salariée adressent quelques mots aux commissaires.

Le président du syndicat, M. Rémi Thériault, demande d'accorder à la personne salariée un congé sans traitement d'un an.

C-17-125 M. Denis Cardinal propose et il est résolu à l'unanimité de poursuivre la rencontre à huis clos. Il est 20 h 22.

C-17-126 Mme Lucie Charbonneau propose le retour en séance publique; il est alors 20 h 50.

CONSIDÉRANT le poste détenu par la personne salariée portant le numéro de dossier NR-17-18-002;

CONSIDÉRANT les différents événements survenus dans le cadre de l'emploi de cette personne, plus particulièrement à compter d'août 2015 et liés à une problématique de consommation d'alcool;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par la commission scolaire pour la soutenir et lui permettre de remédier à cette problématique;

CONSIDÉRANT l'entente d'accommodement intervenue le 5 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'entente de dernière chance intervenue le 7 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le non-respect de cette entente par cette personne et le choix de la commission scolaire malgré cela de lui accorder une toute dernière chance pour lui permettre de remédier définitivement à la problématique de consommation d'alcool, vu les représentations de cette personne salariée et du Syndicat;

- CONSIDÉRANT la mesure d'aide mise en place et substituée à l'intention du renvoi qui était alors annoncé;
- CONSIDÉRANT le retour au travail de la personne salariée le 30 avril 2018 dans le cadre de la deuxième entente de dernière chance intervenue;
- CONSIDÉRANT la reprise de consommation d'alcool de la personne salariée survenue quelques jours après son retour au travail;
- CONSIDÉRANT les rencontres tenues de même que l'avis d'intention de renvoi transmis à titre indicatif à la personne salariée et au Syndicat;
- CONSIDÉRANT les différentes démarches effectuées par le Service des ressources humaines dans le cadre de l'analyse de ce dossier;
- CONSIDÉRANT la mission de la commission scolaire de même que le rôle qu'occupe la personne salariée portant le numéro de dossier NR-17-18-002 au sein de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT les représentations de la personne salariée et du Syndicat;

C-17-127

APRÈS MURES DÉLIBÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC GAUTHIER ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

DE RÉSILIER l'engagement de la personne salariée portant le numéro de dossier NR-17-18-002 pour incapacité d'abord, mais aussi pour inconduite et insubordination, et ce, en date du 26 juin 2018;

DE MANDATER M. Karl Duguay, directeur du Service des ressources humaines aux fins d'aviser la personne salariée portant le numéro de dossier NR-17-18-002 et le Syndicat de cette décision et d'assurer l'exécution.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres et du public.

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-17-128

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 55.

---

Présidente

---

Secrétaire générale